

11 JUIN 2015

1/ Compte rendu d'activités – quartier Bourg Joly par la SPLA

Le conseil municipal a approuvé le compte-rendu d'activité de l'opération « quartier Bourg Joly » présenté par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou, en sa qualité de concessionnaire.

Ce compte-rendu effectue une description de l'avancement de l'opération en termes physiques et financiers.

Un rappel du programme et du calendrier prévisionnel de l'opération a été rappelé.

Le bilan prévisionnel financier fait apparaître un montant en dépenses et recettes de 4 283 000 €.

La participation communale d'équilibre est évaluée à 3 012 000 € qui sera financée par des versements annuels de 250 000 € sur 12 années.

Au titre de cette année, le conseil municipal a donné son accord pour que cette participation soit de 275 000 € afin qu'une maison située au cœur de cette opération puisse d'ores et déjà être acquise par la commune.

2/ Admission en non-valeur

Le conseil municipal a accepté d'admettre en non-valeur une créance correspondant à une facture de prise en charge d'un chien en divagation, non recouvrée par la Trésorerie pour un montant de 136.50 €.

Le créancier a bénéficié d'une procédure de rétablissement personnel. Une décision modificative budgétaire afin d'intégrer cette dépense dans un nouveau compte a par ailleurs été adoptée.

3/ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour création d'un restaurant scolaire au Centre Berthe Bachet

Le conseil municipal a approuvé la demande de subvention effectuée auprès de l'Etat afin de créer au sein du Centre Berthe Bachet un restaurant scolaire pour les tous petits.

Il est appelé que cette opération est inscrite au budget de l'exercice 2015

4/ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour création d'un trottoir, chemin des guigniers

De la même manière, le conseil municipal a autorisé la demande de subvention effectuée auprès de l'Etat afin de créer un trottoir sécurisé, chemin des Guigniers.

Cette dépense est inscrite au budget de cette année.

5/ Vente microtracteur KUBOTA à la SARL SEMAC

Dans le cadre de l'achat d'un nouveau tracteur effectué auprès de la SARL SEMAC pour le service des sports, le conseil municipal a accepté que cette société reprenne l'ancien tracteur remplacé pour la somme de 5 000 €